

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 14 novembre 2014

à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

Etaient présents : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, ANDRIOT Fabienne, VANNIER Eric, BERGER Antoine, LOREAU Céline, POUPON Jean Michel et VIGNERON Chantal.

Etait absent excusé : CYRILLE Frédéric.

I. PRESENTATION DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (CEJ) ET SUITE DONNEE

Virginie RUBIO, directrice du Centre social de LUZY, accompagnée de Mr Jacques CHARMONT, Président, a présenté au conseil municipal le fonctionnement du CEJ.

Celui-ci est articulé comme suit :

- organisation d'activités périscolaires à Chiddes les mardi et vendredi de 16 h à 18 h
- actions partagées (relais assistantes maternelles, halte-garderie, accueil de loisirs sans hébergement du mercredi et pendant les vacances scolaires, accueil jeunes, espace famille) qui se déroulent sur Luzy et dont les enfants de la commune peuvent bénéficier à un tarif réduit (en cas de non adhésion de la commune, les familles paient plein tarif).

Le coût du périscolaire est pratiquement nul après paiement des charges et encaissement des participations financières de la CAF et de la MSA.

Concernant les activités partagées, il en coûte à la collectivité 2 500 € environ à l'année.

Après discussion, le conseil municipal décide du renouvellement du CEJ dans son intégralité. Toutefois, il souhaiterait que les prestations de service de la CAF et la MSA soient directement à CHIDDES et non à LUZY pour une simplification administrative et comptable. Le Centre Social en sera informé.

II. BUDGET

Une participation supplémentaire sera demandée par le SIRP pour procéder au paiement de l'ensemble de ses factures sur l'exercice 2014 après intégration des nouvelles recettes que représente notamment le fonds d'amorçage (dotation de l'Etat dans le cadre de la mise en place des TAP). Pour CHIDDES, cela représente 400 € à prélever sur le compte 6554. Aucune décision modificative au budget n'est nécessaire compte tenu que les crédits au chapitre 65 sont suffisants.

D'autre part, afin de permettre de régler les investissements pouvant intervenir entre le 1^{er} janvier 2015 et le vote du budget 2015, le conseil municipal envisage d'ouvrir des crédits nécessaires pour faire face notamment aux frais d'achat de terrain (dans le cadre de l'échange TROUBAT/COMMUNE).

Concernant la demande de ristourne sur la location de la salle des fêtes par des usagers qui ont été victimes d'un incident de fonctionnement d'une chambre froide, le conseil municipal ne souhaite pas y réserver de suite favorable dans la mesure où il n'y a eu aucune avarie alimentaire et qu'une autre chambre froide a été mise à disposition immédiatement.

III. MISE AUX NORMES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le programme des travaux de mise aux normes des établissements recevant du public est présenté. Il concerne :

- l'école (réalisation d'un enduit bicouche dans la cour, de toilettes pour personnes à mobilité réduite et d'une plateforme d'accès équipée d'une rampe) ;
- la cantine (réalisation d'une plateforme d'accès équipée d'une rampe) ;
- l'église (réalisation d'une plateforme d'accès équipée d'une rampe) ;

L'ensemble du programme est accepté pour une réalisation sur le budget 2015 et les demandes de subventions seront déposées auprès des éventuels partenaires financiers.

IV. RESEAU EAU

Compte tenu de la responsabilité de la commune concernant la distribution de l'eau, celle-ci souhaite s'entourer de toutes les précautions utiles. C'est pourquoi, elle décide de contractualiser avec HYDR'ELEC deux types de prestations :

- nettoyage et désinfection annuelle des cuves au réservoir pour 1 230 € TTC

- maintenance annuelle des appareils de chloration et pompes tant au réservoir qu'à la source basse pour 924 € TTC.

La prestation de service qu'effectue Mr LEBLANC est conservée. Elle consiste en la surveillance hebdomadaire du réseau (chloration et suivi des taux, suivi de l'ensemble du réseau...).

V. CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ETANG

La proposition de convention de maîtrise d'œuvre présentée par Nièvre Ingénierie dans le cadre de l'aménagement de l'étang est acceptée contre rémunération égale à 8 % du montant HT des travaux.

VI. DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT (DCE) 2014

La DCE 2014 est affectée aux travaux de réfection de voirie.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1) Petits travaux

Les travaux de vidange du bac à graisse de la salle des fêtes ainsi que le raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement devront être entrepris en priorité.

La couverture du garage du logement de la poste constituera la seconde priorité.

Quant aux autres travaux (retouche du mur derrière la mairie, piquage et enduit hydrofugé du bassin de la « cruche », terrassement et plateforme pour installation des conteneurs de tri au cimetière) seront réalisés courant 2015.

2) Aqueducs

Quatre aqueducs repérés par l'agent communal comme étant bouchés seront signalés aux propriétaires pour remise en état afin d'assurer l'écoulement naturel de l'eau.

D'autre part, il est signalé que certaines branches gênent le passage à « La Verchère ». Le propriétaire sera destinataire d'un courrier l'invitant à procéder à l'élagage sous un mois.

3) Concours du charolais

Le comité des foires et marchés sollicite la commune pour l'attribution d'un lot à l'occasion de sa foire concours.

La commune décide d'offrir une coupe.

4) Ligue de l'enseignement

Compte tenu de l'engagement de la FOL au travers de l'intervention de ses bénévoles dans le programme « Lire et Faire Lire » lors des Temps d'Activités Périscolaires et suite à leur demande de subvention, le conseil municipal propose son soutien financier à hauteur de 50 €.

5) Motion sur le projet de révision du classement des communes en zone vulnérable

Le conseil municipal accepte de signer la motion relative à la révision du classement des communes en zone vulnérable.

6) Information sur la réorganisation de la collecte des encombrants

Désormais la collecte des encombrants sera payante :

- 5 € le premier m³

- 15 € le m³ supplémentaire

Chaque usager devra retirer un imprimé en mairie et être muni de sa carte de déchetterie (à retirer en Mairie) pour s'inscrire à la collecte.

7) Divers

- à l'occasion des fêtes de fin d'année un chalet sera mis en place devant la salle des fêtes et sera agrémenté de lutins...

- à l'occasion du repas des anciens, Madame le Maire souhaiterait que ses adjoints se joignent à la table des aînés

- il est envisagé un regroupement avec d'autres communes pour mutualiser la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie notamment.

⇒ Agenda

17/11/2014 – 18 h : accueil nouveaux arrivants à Luzy

22/11/2014 : foire concours charolais à Luzy

24/11/2014 – 18 h : réunion bilan sur le cabaret musical « l'Air du Temps » à Tazilly

24/11/2014 – 20 h : calendrier des fêtes à Luzy

29/11/2014 : illuminations Noël à Luzy

29/11/2014 : banquet des pompiers à Chiddes

03/12/2014 – 20 h : conseil communautaire à Saint Honoré les Bains

06/12/2014 : téléthon organisé par le comité des fêtes de Chiddes

12/12/2014 – 14 h : atelier d'aménagement pour les travaux de l'étang à Chiddes

13/12/2014 – 12 h 30 : repas des anciens à Chiddes

14/12/2014 – 14 h 30 : arbre de Noël à Chiddes

17/12/2014 – 12 h 30 : repas Noël du Centre Social à Luzy

La séance est levée à 23 h 15.

Adeline DUMONT,
Secrétaire de séance,



